Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260701-20260701_16-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 01 Juillet 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 juin 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 32

Danièle KHA, Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Stéphanie MINGANT, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Christophe COUIC, Emilie CERISAY, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Arnaud LE PENNEC, Yvette METZGER, Pierre GUILLON, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 1
Karine LE GAD à Maxime PADELLEC

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260701-20260701_16-DE

16. FESTIVAL DES RIAS 2026, DU 26 AU 29 AOUT 2026 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE QUIMPERLE COMMUNAUTE, LE CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC « LE FOURNEAU » ET LA VILLE DE QUIMPERLE

Exposé:

La Ville de Quimperlé est liée depuis 2014 avec l'association le Fourneau - Centre National des arts de la rue, et Quimperlé Communauté, dans le cadre d'un partenariat, pour la mise en œuvre d'une programmation de spectacle vivant dans le cadre du **Festival " Les Rias"** (Théâtre de rue).

L'édition 2026 se déroulera du mercredi 26 au samedi 29 août dans les 8 communes suivantes : Scaër, Tréméven, Baye, Clohars-Carnoët, Saint-Thurien, Riec-sur-Bélon, Quimperlé, Guilligomarc'h.

Pour cette nouvelle édition, Quimperlé accueillera 2 journées de spectacles (28/29 Aout), 7 spectacles, 14 représentations, aux fonderies Savary- Rivière, devant la Maison France Services, sur le parking Barzaz Breizh, au jardin du Bel Air, devant la chapelle St Eutrope et place Ste Croix.

Cette action implique la signature d'une convention de partenariat définissant précisément les modalités pratiques de participation de la Ville de Quimperlé aux actions qui se déroulent sur son territoire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)